

30 *Un citoyen catholique n'a-t-il pas aussi communément le devoir de prendre part, par amour pour son pays, aux élections municipales et politiques ?*

Oui, un citoyen catholique a communément le devoir de prendre part, par amour pour son pays, aux élections municipales et politiques. De son suffrage, en effet, peut dépendre la bonne ou la mauvaise administration de sa paroisse, de sa municipalité, ou même du pays tout entier. Par conséquent, un bon citoyen ne doit pas se dispenser de donner son suffrage, à moins d'avoir pour cela quelque raison valable.

40 *Un citoyen catholique peut-il être tenu parfois d'user de toute son influence pour empêcher l'élection de quelque candidat ?*

Oui, un citoyen catholique peut être tenu parfois d'user de toute son influence pour empêcher, par exemple, l'élection d'un candidat dont le succès serait certainement nuisible aux intérêts de la religion et de la patrie. Il est tenu d'éclairer sur ce sujet sa conscience de peur de se tromper.

50 *Le prêtre a-t-il comme les autres citoyens, le droit de s'occuper d'élection ?*

Oui, le prêtre a comme les autres citoyens le droit de s'occuper d'élections parcequ'il a, comme